

RiskAssur-hebdo

L'hebdomadaire gratuit des Risques et des Assurances

Sommaire

Numéro 24 du 26 mars 2007

Intervention de l'État dans la couverture des risques	2
Tous les jours, on traverse en dehors des clous et un jour on y reste ..	3
Origine, signification et portée du titre RiskAssur	3
Le Marché commun de l'assurance	4
Une affection sous-estimée, voir ignorée, les troubles de l'audition	5
La lutte pour la biodiversité et contre le réchauffement atmosphérique passe par le soutien aux principales économies Émergentes	6
Prévision et réactions aux conséquences humaines du réchauffement climatique	7
Etude	
La communication sur les risques et la gestion des risques comme instrument d'atténuation des risques par le Professeur Jean-Paul Louisot	8 à 11
Aon note un parallèle entre l'A380 en 2007 et le 747 en 1969	12
Notation Coface : Légère dégradation de la situation des entreprises françaises	12
Etude	
Le secteur de l'assurance doit faire face à de nombreux défis : Modélisation des Processus Métier ou renforcement des dispositifs de Gouvernance, Risques et Contrôles ? Par Agnès Boyard Bitran Directeur Marketing Produits - RVR Systems	13
« Secteur automobile : la délocalisation vers les nouvelles zones de consommation est en marche » Analyse de Euler Hermes ...	14
BNP Paribas et l'AFD signent un accord cadre de coopération	16
Vente de Belstar à Ethias	16
ALD Automotive s'implante en Algérie	16
CNP Assurances publie ses résultats annuels 2006	17
Création de la chaire Risques Financiers	18
Aviva reçoit la certification « AFAQ, engagement de service »	18
Coface accélère le déploiement de l'offre Kompass dans le monde	18
AXA va faire l'acquisition de Kyobo Auto	18
L'AFDEL lance une Assurance RC Professionnelle adaptée au métier d'éditeur de logiciel	19
Courrier des lecteurs	19
Les mutuelles gagnent des parts de marché en Europe	20
KADRIS Consultants a réalisé plus de 60% de croissance en 2006	20
La CAMEIC lance une nouvelle version de AGAPE et APRÈS	21
Norauto teste la réparation et le remplacement des vitrages automobile	21
Pour votre bibliothèque	21
Offres d'emplois	22
Principaux indices	23
Nominations	24

INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS LA COUVERTURE DES RISQUES

La France occupe la première place dans le domaine des assurances obligatoires, au point d'y consacrer un Livre du code des assurances et d'avoir créé un fonds de garantie dédié aux assurances obligatoires de dommages.

Dès qu'une assurance est rendue obligatoire, il est normal que l'État s'inquiète des possibilités d'y satisfaire, quitte à y suppléer directement ou indirectement, comme c'est le cas de la couverture obligatoire de la responsabilité civile professionnels des praticiens hospitaliers.

Un autre mode d'intervention des pouvoirs public, est d'étendre, par voie d'autorité, l'étendue de police souscrite de gré à gré entre les parties contractantes, à des aléas soit exclus, soit soumis à des conditions restrictives par le marché des assurances.

L'extension la plus connue est celle de la garantie obligatoire des catastrophes naturelles, mise à mal par les conséquences de la sécheresse de 2003, et sur laquelle l'État souhaite maintenant revenir.

La réparation des dommages liés à la sécheresse n'a pas été envisagée au moment de la conception du régime d'assurance des catastrophes naturelles, axée à l'époque sur les inondations.

Les dommages imputables à la sécheresse touchent l'habitat et exigent un traitement dans un cadre différent, peut-être dans celui de l'assurance construction.

Aujourd'hui, l'administration souhaite rapprocher ce régime d'un fonctionnement plus classique, en supprimant la partie

administrée en ce qu'elle fixe le taux d'une prime uniforme et déclenche la prise en charge des sinistres.

Il ne sera pas facile de sortir d'un régime qui fonctionne ainsi depuis 20 ans.

Un autre exemple est celui des actes de terrorisme devenu inassurable sur le marché de la réassurance, suite à l'attentat du 11 septembre 2001 de New York.

Ici, la solution est entre les mains de l'État qui devra suppléer le temps nécessaire au manque de réassurance.

Plus récemment, l'État qui souhaite mettre fin, pour des raisons politiques, au régime d'indemnisation des calamités agricoles, a demandé aux assureurs de mettre en place des formules d'assurances dont il a fixé les contours ainsi que les modalités de fonctionnement.

Pour inciter le monde agricole à y souscrire, il propose de prendre en charge une partie des cotisations.

Cependant, les assureurs lui demandent de leur apporter son concours au plan de la réassurance.

Force est de constater que l'État a pris pour principe de fixer des objectifs quant au degré de protection de la population dans le cadre d'exigences législatives.

Il s'agit de garanties devant être incluses obligatoirement dans les contrats d'assurance couvrant des biens situés en France.

Les assureurs ne demandent pas mieux que d'y satisfaire, dans la limite de la capacité disponible sur le marché de la réassurance.

À défaut, ils ne peuvent que se tourner vers l'État.

Pour vous abonner et recevoir chaque Lundi dans votre boîte e-mail en format numérique PDF notre magazine, il suffit de renseigner le formulaire disponible à l'adresse :
<http://www.riskassur-hebdo.com>

N'hésitez pas à en parler à vos collègues.

**L'hebdomadaire gratuit de RiskAssur
est édité par B & K Management**

3, Rue de Montyon - 75009 Paris
tel : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53

Quotidien : www.riskassur.com

Hebdomadaire : www.riskassur-hebdo.com

Librairie : www.riskassur.info

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**

Directeur de la Publication : **Olivier Kauf**

Pour vous abonner gratuitement :

<http://www.riskassur-hebdo.com>

ISSN RiskAssur : **1632-3106**

TOUS LES JOURS, ON TRAVERSE EN DEHORS DES CLOUS ET UN JOUR ON Y RESTE

C'est le slogan de la campagne de prévention lancée, par la mairie de Paris, il y a trois semaines.

Les clous sont un symbole du passé, mais tout le monde aura compris qu'il s'agit des bandes blanches, plus visibles mais assurément moins poétiques.

Cette campagne s'adresse aux victimes potentielles de la violence routière et non pas à ceux qui la provoquent.

Pour les conducteurs d'engins motorisés et les cyclistes, dont le nombre devrait augmenter dès l'été prochain, du fait de pouvoir louer des vélos un peu partout, les piétons sont des éléments perturbateurs de la circulation.

Certes, il faut admettre à leur décharge, que certains piétons, fort de leur priorité, peuvent avoir une attitude provocante et irresponsable.

Selon les statistiques officielles, sur les 10 200 accidents de piétons survenus à Paris entre 2001 et 2005, plus de 58 % ont été causés par une traversée de piétons jugés irresponsables, comme une traversée hors des passages protégés ou au feu vert.

Il faut dire, cette fois-ci à la décharge des piétons parisiens, que ceux-ci n'ont guère le sentiment de bénéficier d'une quelconque priorité sur les passages protégés, dépourvus de feux tricolores.

A Paris, il est moins risqué de traverser rapidement la chaussée si elle est libre, que de s'engager sur un passage « protégé » en se demandant si le véhicule qui arrive va s'arrêter ou non.

La sécurité n'est pas plus garantie sur les passages protégés des rues dites tranquilles, où la limitation à 30 Km/h est encore trop souvent ignorée.

Par contre, les Parisiens en déplacement à l'étranger et dans certaines villes de province sont toujours surpris de voir les véhicules s'arrêter systématiquement à leur passage.

Attention, la vigilance s'impose aussi aux piétons aux carrefours équipés de feux tricolores.

D'abord, le piéton doit faire attention aux véhicules qui anticipent le passage au vert.

Ensuite, une fois le feu passé au rouge, il doit laisser passer les véhicules qui accélèrent pour traverser in extremis le carrefour au jaune foncé, voir au rouge.

S'il ne traverse pas la chaussée mais veut continuer son chemin, il doit se méfier des véhicules qui virent sans ralentir dans la rue perpendiculaire qu'il traverse. Bien sur, ils n'ont pas mis de clignotant et sont souvent trop occupés au téléphone pour regarder autour d'eux.

Le piéton qui tient à son intégrité doit aussi se méfier des cyclistes qui ne s'arrêtent pas toujours aux feux rouges, pour ne pas mettre un pied-à-terre, qui roulent sans éclairage une fois la nuit tombée et qui peuvent aussi avoir besoin de téléphoner tout en roulant.

La mairie de Paris a eu raison de s'adresser aux victimes en puissances, car ce sont elles qui sont vraiment touchées en cas d'accident.

ORIGINE, SIGNIFICATION ET PORTÉE DU TITRE RISKASSUR

Abonné à Riskassur-hebdo, j'aimerais connaître l'origine et la signification du titre que vous avez donné à vos publications et des limites de votre domaine d'intérêt.

Réponse de la rédaction

RiskAssur était à l'origine, au cours des années 1990, le titre donné à notre site Minitel destiné à répondre aux questions d'assurances, auquel nous avons substitué, en 2000, notre magazine des risques et des assurances sur Internet (riskassur.com).

RiskAssur est la compression de deux notions « Riskmanagement » et « Assurances »

La notion « riskmanagement » recouvre l'étude et l'analyse des risques quelle qu'en soit la nature, la prévention et le financement sous toutes ses formes.

La notion « assurances » recouvre la possibilité de la prise en charge des conséquences financières de ces mêmes risques par des entreprises et organismes spécialisés, publics et privés, des assureurs aux mutuelles, en passant par les caisses de prévoyance et autres organismes sociaux.

Le contenu de notre hebdomadaire gratuit (RiskAssur-hebdo créé en octobre 2006) s'adapte en permanence aux sujets d'actualité du domaine d'intérêt que nous recouvrons et nous n'hésitons pas à traiter de sujets connexes, pour satisfaire le besoin d'information de nos lecteurs.

LE MARCHÉ COMMUN DE L'ASSURANCE

Le 25 mars 2007 marque le 50ème anniversaire de la signature des Traités de Rome par les 6 Etats fondateurs, dont est issu le Marché commun des assurances.

La signature des traités remonte au 25 mars 1957 mais ce n'est que le 22 juin 1988, après 13 années de gestation, que la directive relative à la loi applicable aux contrats d'assurances a été arrêtée.

L'établissement d'un Marché commun de l'assurance était subordonné à la liberté d'établissement et à la liberté de prestations de services devant être instaurés pour le fonctionnement du marché unique européen.

Pour ce qui est des assurances, par liberté d'établissement, il faut entendre la faculté d'un établissement d'assurance d'un État membre de se constituer et d'implanter une agence, succursale ou filiale sur le territoire de l'un des autres Etats-membres.

Par liberté de prestations de services, il faut entendre pour une entreprise d'assurances de réaliser des opérations dans l'un des États membres alors même qu'elle n'y dispose pas le moindre bureau.

Cependant, en ce qui concerne les assurances de masse, de nombreux obstacles réglementaires s'opposent à son exercice, comme par exemple des garanties obligatoires de l'assurance dommages ou le régime du bonus/malus de l'assurance automobile.

Ces obstacles ne sont pas prêts à être levés.

Depuis la directive européenne du 22 juin 1988, il a fallu adapter le droit français à la législation européenne.

A partir cette époque, les principales modifications apportées au code des Assurances français en sont issues, comme par exemple tout ce qui a trait à la distribution et au contrôle des opérations d'assurances.

Cependant, le législateur français a conservé une certaine autonomie comme le montre la dernière loi en date, celle du 19 février 2007, relative à l'assurance de protection juridique.

La France reste le champion des assurances obligatoires et des particularités nationales qui feront encore longtemps obstacle à l'uniformisation des assu-

rances européennes.

L'une de ces particularités, qui n'a pas d'équivalent dans le monde, est le régime de la responsabilité et des assurances dans le domaine de la construction.

Personne ne s'aventurerait à vouloir supprimer la garantie décennale dont bénéficient les constructions de bâtiments.

Une autre exception française, de plus en plus contentée par la Commission de Bruxelles parce que faisant soi disant obstacle à la libre prestation de service, est notre régime dit du bonus/malus.

Ce n'est pas le principe de la tarification basé sur la sinistralité qui est contesté mais l'existence d'une clause uniforme imposée par le code des Assurances à toute la profession.

Il se trouve que c'est justement cette particularité qui en fait la force.

Il n'empêche que le monde de l'assurance s'associera à la célébration du 50ème anniversaire de la signature des Traités de Rome qui ont certainement contribué au développement et à la prospérité de son activité.

En Bref

La Mutualité Française interpelle les candidats aux élections présidentielles et législatives sur l'égalité d'accès aux soins

A quelques semaines du premier tour des élections présidentielles, la Mutualité Française lance une campagne de communication qui interpelle les candidats aux élections présidentielles et législatives et aussi les Français en général, afin de placer la santé au cœur du débat électoral. Cette interpellation s'articule autour des inégalités d'accès aux soins, et notamment aux soins de qualité et sur la nécessaire solidarité entre les générations pour assurer le financement de notre système de protection sociale.

Bilan et prévisions à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau

Les perspectives de réchauffement climatique ne prédisent pas à l'optimisme. Elles contrecarrent les efforts entrepris pour améliorer l'approvisionnement en eau potable, en quantité et en qualité indispensable à la vie dans les régions en état de manque chronique, alors que l'eau risque de devenir un luxe un peu partout dans le monde.

UNE AFFECTION SOUS-ESTIMÉE, VOIR IGNORÉE, LES TROUBLES DE L'AUDITION

Tandis que les personnes âgées sont supposées présenter des troubles auditifs, il se trouve que 40 % des malentendants ont moins de 55 ans.

5 à 6 millions de personnes sont concernées par des troubles de l'audition, dont 2 millions sont victimes de bourdonnements et de sifflements qui relèvent d'un traitement médical.

La perte de l'audition est un phénomène naturel et progressif, que chacun peut, selon son comportement, ralentir ou accélérer, d'où l'intérêt des journées nationales de l'audition comme celle du 15 mars.

Son premier objectif est de sensibiliser les personnes, dès leur jeune âge, au risque de subir progressivement, avant de s'en rendre compte, des troubles auditifs graves.

Il existe une réglementation concernant la protection contre les nuisances sonores sur les lieux du travail, globalement bien

suivie dans les grandes entreprises, mais moins dans les petites.

Cependant, le risque pèse essentiellement sur les jeunes de 15 à 19 ans, adeptes de musique écouté à volume élevé, dont 34 % souffrent de troubles de l'audition.

Celui qui entre pour la première fois dans une discothèque ou qui assiste à certains concerts se demande si les personnes présentes ne sont pas sourdes, pour avoir besoin d'un tel débit de décibels.

En réalité, les habitués le deviennent progressivement.

Un risque particulier pèse sur les jeunes qui ne se déplacent plus sans leur baladeur MP3 et dont le volume sonore est souvent audible par ceux qui les côtoient, en particulier dans les transports en commun.

Les initiateurs de la Journée de l'audition révèlent que seulement une personne sur deux fait contrôler ses capacités auditives.

Remarquons, sans vouloir faire de jeu de mots facile, que s'ils étaient entendus par tous intéressés, les mé-

decins ORL et autres professionnels de l'audition seraient submergés par les demandes de rendez-vous et le trou de la Sécurité sociale ne cesserait de se creuser.

Depuis les cornes auditives de nos grands parents, qui pouvaient être maniées avec une certaine élégance, puis les sonotones de nos parents, les aides auditives se sont perfectionnées et miniaturisées.

Cependant, elles ne sont accessibles qu'à une minorité, à cause de leur prix, que le remboursement de l'assurance-maladie et des assurances complémentaires ne couvrent que très partiellement.

Le dernier modèle présenté, qui est à la pointe de la technologie numérique, coûte plus de 1 600 euros pièce.

Il faut croire que les prothèses auditives constituent une activité lucrative car parmi les publicités à l'adresse des retraités figure immanquablement celle pour les aides auditives.

Tout cela milite en faveur de la préservation de son capital auditif par chacun, à commencer par les jeunes.

En Bref

Charte de qualité des organismes de formation post-permis de conduire

Cécile Petit, Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, et Jean-Marc Vervelle, Directeur général Entreprises de GROU-PAMA, ont signé lundi 19 mars la « Charte de qualité des organismes de formation post-permis de conduire », aux côtés de l'Association Centaure représentée par son président Michel Amilhat. Dans un contexte de relance de la politique de sécurité routière, cette charte constitue une avancée majeure : elle permet aux pouvoirs publics de distinguer les organismes de formation respectant des critères de qualité précis.

Xavier Bertrand, un ministre heureux

Les résultats de l'assurance santé sont meilleurs que prévus, son déficit n'est que de 5,9 milliards d'euros contre les 6,1 prévus, grâce aux bonnes recettes sociales, alors que le plan médicaments et les économies demandées aux médecins n'ont pas donné les résultats attendus.



Événements by Hiscox
La gestion des risques événementiels

www.hiscox.fr

HISCOX

LA LUTTE POUR LA BIODIVERSITÉ ET CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT ATMOSPHÉRIQUE PASSE PAR LE SOUTIEN AUX PRINCIPALES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

Une réunion d'explication entre les pays composant le G8 : Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne, Japon, Etats-Unis, Canada, Russie et les 5 principales économies émergentes : Chine, Inde, Afrique du Sud, Mexique, Brésil, vient d'avoir lieu à Potsdam près de Berlin.

Cependant, les pays membres du G8 ne présenteront pas un front uni tant que l'administration fédérale des Etats-Unis n'aura pas ratifié le protocole de Kyoto et ne participera pas activement aux futures négociations en vue de son renouvellement sur des bases élargies.

Ces négociations devront débiter avant la fin de l'année à Bali.

Entre temps, les pays membres de l'Union européenne ont marqué leur bonne volon-

té en s'engageant à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et de porter les énergies renouvelables à 20 % de la consommation.

Cependant, il leur reste à clarifier la place de l'atome fait aux énergies renouvelables, alors que l'énergie atomique est loin d'avoir la même importance au sein des différents membres de la Communauté.

Les discussions avec les économies émergentes butent sur leur crainte de devoir sacrifier leur croissance à la cause environnementale.

Il faut être conscient que jusqu'à un passé récent, la pollution atmosphérique était pour l'essentiel imputable à l'activité des pays industrialisés, alors qu'elle est depuis peu relayée, voir dépassée par celles les économies émergentes.

Ainsi, les Etats-Unis, premier pays pollueur du monde sont sur le point de céder cette place, peu enviable, à la Chine.

Aucun des 5 principaux pays émergents, qui étaient représentés à Potsdam, n'est en mesure actuellement de miser sur les énergies renouvelables, sans obtenir une assistance significative des pays industrialisés.

Il faudra non seulement les faire bénéficier de nos avancées technologiques mais aussi de les assister au plan technique et financier dans leur mise en œuvre.

A priori, ce sont des décisions difficiles à prendre car elles consistent à favoriser les concurrents de notre propre industrie.

Cependant, elles ouvriraient de vastes perspectives d'expansion à nos entreprises, dans tous les domaines d'activité.

L'action des pays industrialisés ne devra pas se limiter aux 5 principales économies émergentes représentées à Potsdam mais s'étendre, en fonction de leur progression, à tout autre pays qui suit le même chemin qu'eux.

En Bref

Un constat qui n'a pas de quoi surprendre

Selon une étude publiée par la presse spécialisée, les automobiles américaines et allemandes comptent parmi les plus polluantes. Les voitures visées sont les puissantes voitures de sport et les 4x4 construits par certains constructeurs de ces pays et qui n'ont pas d'équivalent ailleurs. Tant qu'il y aura une clientèle pour les acheter.

Une initiative destinée à réduire le risque médical

Pour endiguer les erreurs de médication imputables à la multiplication des spécialités médicales présentées sous divers formes et dosages, le Conseil de l'Europe propose une série de mesures et, principalement, la rédaction d'un Guide de bonnes pratiques, à l'attention des soignants.

Vous avez une question à poser au « courrier des lecteurs »

Envoyez la par e-mail à webmaster@riskassur-hebdo.com
en précisant dans le titre de votre message : « courrier des lecteurs ».

Nous vous donnerons une réponse directement et personnelle.

Par ailleurs, chaque semaine, nous publions deux à trois questions posées par des lecteurs, dont nous considérons le thème comme étant d'intérêt général.

PRÉVISION ET RÉACTIONS AUX CONSÉQUENCES HUMAINES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Selon un rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat de l'ONU, le GIEC, qui doit être officialisé le mois prochain, d'ici 20 ans, des centaines de millions d'habitants seront chassés de chez eux par des événements climatiques.

Aux réfugiés politiques et économiques que nous connaissons de longue date, s'ajouteront les victimes d'événements climatiques et de catastrophes naturelles, les réfugiés climatiques.

Selon les chiffres de l'ONU, 20 millions de personnes ont déjà été déplacées pour cette raison au cours des dernières années.

Le réchauffement climatique rendra inhabitable, soit directement par manque d'eau, soit indirectement du fait d'inondations dévastatrices, des régions habitées jusqu'à

présent, en privant leurs habitants de leurs moyens d'existence traditionnels.

Dans le premier cas, il s'agira de l'extension des zones désertiques imputable à la sécheresse, aggravée souvent par la mauvaise gestion des ressources naturelles des habitants, comme par exemple, par des déboisements, dans l'immédiat très lucratifs.

Aux inondations provoquées par des précipitations imputables au dérèglement climatique s'ajoutera l'élévation du niveau de la mer, qui même de quelques centimètres seulement suffira de rendre inhabitable des habitations situées à fleur d'eau.

Selon l'Institut pour la sécurité environnementale et humaine de Bonn (Allemagne), il ne s'agit pas d'une évolution lointaine mais d'un risque actuel et certain qui touchera 50 millions de personnes dans les toutes prochaines années.

Le GIEC est plus pessimiste puisqu'il parle dans son rapport de centaines de millions de personnes, touchées par la sécheresse et de dizaines d'autres chassées par les inondations.

Selon l'ONU, il faut accorder à ces réfugiés un statut particulier, une assistance et une solution durable pour éviter chez eux la remontée de la mortalité du fait de maladies déclenchées par le réchauffement climatique.

20 millions de personnes ont déjà été déplacée jusqu'à présent et cette tendance ira en s'accroissant.

Le bon sens voudrait que les réfugiés climatiques ne soient pas dispersés et qu'ils puissent conserver leurs liens familiaux et culturels, de préférence dans leur pays d'origine, dans la mesure où l'on peut y trouver des solutions de regroupement pérennes et non pas temporaires.

Pour cela il ne s'agit pas de laisser submerger par des marées humaines incontrôlables, mais de planifier la réinstallation des populations dont l'évacuation s'annonce comme inévitable à moyen terme.

Les assureurs et les riskmanagers diront que c'est de la prévention destinée à éviter des drames humains mais aussi pour réaliser la réinsertion des personnes déplacées dans les meilleures conditions humaines et économiques possibles.

En Bref

De la nouvelle matière assurable, grâce au développement durable

Le développement durable crée des activités nouvelles comme c'est le cas en Savoie et dans l'Isère et ce dans le domaine de l'énergie solaire. L'Institut nationale de l'énergie solaire du Bourget du Lac a mis au point une filière économiquement rentable de silicium pour panneaux solaires qui donnera lieu à une exploitation industrielle avec 2000 emplois à la clé.

La Direction de La Poste et 4 organisations syndicales (FO, CFTD, CGC, UNSA) ont signé

Le 21 mars un accord portant sur la revalorisation des rémunérations des 115468 postiers salariés. Un relevé de conclusions sera signé, avec les mêmes organisations syndicales en cas de non opposition à l'accord, pour permettre la transposition de certaines dispositions aux 174 164 postiers fonctionnaires.

Avec près de 5 000 abonnés, RiskAssur-hebdo est, très certainement, le magazine "gratuit" s'adressant aux professionnels des risques et des assurances, le plus lu en France.

RiskAssur-hebdo
est envoyé, gratuitement, aux abonnés en format PDF chaque Lundi.
Vous avez eu ce numéro par un de vos collègues
et vous aimeriez le recevoir chaque semaine.

Abonnement sur : <http://www.riskassur-hebdo.com>

LA COMMUNICATION SUR LES RISQUES ET LA GESTION DES RISQUES COMME INSTRUMENT D'ATTÉNUATION DES RISQUES

PR. JEAN-PAUL LOUISOT

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE DU CARM_INSTITUTE

1. Risques perception & réalité : la communication sur les risques

La gestion des risques, comme profession et comme discipline de management, a connu une évolution considérable depuis le début de ce siècle. En fait, on pourrait dire « révolution » tant les attentes en matière de sécurité ont explosé dans tous les segments des parties prenantes. Bien entendu, la sécurité physique a été mise en lumière à la suite des attentats terroristes, 9 septembre 2001 aux Etats-Unis, mars 2004 à Madrid et juillet 2005 à Londres. Cependant, la sécurité financière a été mise en cause non seulement avec les affaires ENRON et WORLDCOM aux Etats-Unis, mais également Parmelat en Italie, pour ne citer que quelques-uns. La sécurité sanitaire et alimentaire est un problème lancinant avec la pandémie de SIDA, en particulier en Afrique, les débats sur les OGN, la famine dans les zones touchées par la sécheresse. Aujourd'hui, la sécurité « énergétique » est au premier rang des préoccupations de nombreux états, couplés avec la question du réchauffement climatique.

Les réactions politiques sont nombreuses et bien des gouvernements ont renforcé les mesures de sécurité dans les aéroports, mis en place des législations plus ou moins contraignantes (*principe de précaution* et *REACH au niveau de l'Union Européenne*), accords de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre. Mais des efforts sont fait pour garantir la transparence des comptes comme la loi Sarbanes Oxley Act aux Etats-Unis, les NRE et LSF (loi sur la sécurité financière) en France. Sans prétendre à l'exhaustivité

face à un tel foisonnement législatif et réglementaire, on peut s'interroger également sur la portée exacte de l'inclusion du « principe général de précaution » dans la constitution française par le biais de la charte de l'environnement.

Au-delà de cette visibilité accrue de la gestion des risques, sur les campus universitaires comme dans les conseils d'administration, ce qui frappe à la fois les universitaires et les praticiens c'est l'explosion du champ couvert par cette nouvelle discipline du management. Pendant près d'un demi-siècle, la gestion des risques, fonction hautement technique, a été cantonnée à la compensation des pertes, c'est-à-dire fondamentalement à l'achat de couvertures d'assurances, le souci de réduction se limitant trop souvent aux exigences des souscripteurs pour s'intéresser à un risque. Elle devient aujourd'hui, par delà la fonction, une discipline à part entière, à côté de la finance, du marketing, de la production, du personnel et de l'informatique. La « gestion des incertitudes » passe par le développement d'un corpus conceptuel et scientifique pour faciliter l'identification et l'évaluation des impacts vraisemblables des aléas. Les risques deviennent ce qu'ils n'auraient jamais cessé d'être, à la fois menaces et opportunités, et la gestion des risques l'arbitrage entre coûts et avantages pour optimiser les décisions prises dans un avenir incertain, probabilisable ou non.

Toutefois, cette explosion du risk-management a des conséquences beaucoup plus lourdes sur les organisations et leur structure pour accompagner la conscience croissante de la nécessité de gérer les risques à tous les niveaux. Les administrateurs, qu'ils soient indépendants ou non, sont de plus en plus attentifs à la façon dont les risques sont diagnostiqués et traités dans les organisations dont ils ont la charge, que ce soit à leur propre initiative ou qu'ils soient contraints.

Ils savent qu'ils devront un jour ou l'autre rendre des comptes sur leur prise en compte dans les décisions stratégiques. De plus, ils comprennent bien que cette problématique doit être suivie dans l'ensemble de l'organisation avec des mécanismes de contrôle appropriés.

Enfin, il s'avère de plus en plus essentiel que les incertitudes soient gérées également au niveau des décisions opérationnelles et tactiques. Les conditions d'une « résilience » raisonnable de l'organisation, mission ultime du conseil d'administration, ne seront réunies que si l'ensemble du personnel et des partenaires économiques sont « sécurisés ». Cette nécessité est aujourd'hui connue sous le nom d'appropriation des risques par les propriétaires de risques, c'est-à-dire les responsables opérationnels qui sont à la source de ces risques et sont de ce fait les mieux équipés pour les contrôler.

En parallèle avec cette évolution, un phénomène concomitant se développe : l'explosion de l'information au travers des réseaux globaux, privés et publics, gérés par les ordinateurs. On pense bien entendu à Internet, aux Intranets et aux "blogs". Tous ces canaux procurent de nouveaux chemineurs pour la diffusion rapide de rumeurs, bien ou mal intentionnées. Ils offrent également aux citoyens, plus ou moins bien formés et informés, des forums où ils peuvent exprimer librement leurs opinions, trop souvent présentées comme des faits avérés. En particulier pour ce qui nous concerne, ce sont donc des « perceptions » des risques qui sont diffusées, plutôt que des mesures objectives émanant d'experts qualifiés.

L'ironie est que tout ceci survient alors même que des chercheurs ont entrepris la tâche ardue de mettre au point des méthodologies pour quantifier et évaluer les risques en s'appuyant sur les récentes découvertes scientifiques

tant en mathématiques qu'en sociologie et en économie : « mettre de l'ordre dans le chaos et la complexité » (voir John Gribbin « *Deep Simplicity* ») ; ce pourrait être la devise du mouvement des Cindyniques. Par ailleurs, les institutions financières, les banques pour satisfaire aux exigences de Bâle 2, les assureurs et réassureurs à celles de Solvency 2, ont appris à utiliser les réseaux Bayésiens et d'autres outils prospectifs pour pallier l'absence de base de données sur les risques opérationnels.

L'acceptabilité sociale des projets et de l'innovation est bien améliorée si le public est éclairé sur les enjeux et les avantages, à moyen et long terme, à tirer d'initiatives risquées, avec la certitude que ses gestionnaires font leur possible pour limiter les impacts négatifs potentiels. Même la position classique résumée par le sigle NIMBY (*not in my back yard – pas dans mon jardin*) peut être atténuée avec une communication appropriée. Mais tout cela n'est possible que si l'organisation est prête à un effort sérieux et sincère pour engager un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes pour gérer leur perception initiale du risque et gagner progressivement leur confiance de façon à ce qu'ils soient prêts à s'engager dans le projet, ou du moins à le tolérer dans leur « jardin », quelques formes que revêtent le jardin en question !

Cette brève introduction à l'univers des risques conduit à une conclusion incontournable : pour qu'elle soit efficace, toute gestion globale des risques doit avoir une composante essentielle sur la communication sur les risques et leur gestion, quelle que soit la nature de l'organisation, publique ou privée, établissement de santé ou entreprise industrielle et commerciale.

2. Les conditions & les objectifs d'une communication efficace sur les risques

Encore trop souvent, la communication reste le domaine exclusif d'un service de relations publiques qui comprend sa mission comme limitée à donner de l'organisation, voire de son principal dirigeant, une image publique valorisée, polir des communiqués de presse, préparer des entretiens avec la radio ou la télévision pour des publics internes et externes. Au mieux, parfois pousser par la législation, ils engageront un dialogue avec les actionnaires et les analystes financiers

pour soutenir le cours de bourse de l'action. Si seulement ils se rappelaient la racine latine du mot « communication », ces responsables se souviendraient qu'elle appelle à dialogue sincère, un processus continu d'échanges d'informations et d'opinions avec toutes les parties prenantes sur les risques associés à un projet donné. Le guide d'application du standard de gestion des risques australien (HB 436/2004), repris dans le projet de norme ISO, propose la définition suivante : « La communication est un processus interactif d'échanges d'informations & d'opinions impliquant de multiples messages sur la nature des risques et du risk-management. »

La communication repose donc sur un double mouvement vertical, de haut en bas et de bas en haut, d'information et d'action. Il faut désigner un « champion des risques » au sein de l'exécutif de façon à ce que la gestion des risques relève d'un mandat clairement défini par le conseil d'administration.

Toutefois, la gestion des risques comme l'information sur ces activités doit être consolidée au niveau du siège en suivant ce que l'Union Européenne appelle le principe de subsidiarité dans son articulation avec les Etats. En effet, si toutes les vulnérabilités doivent être suivies dans le registre des risques et gérées au sein de l'organisation, il faut éviter que le conseil d'administration soit inondé d'informations sur des risques qui peuvent être gérés plus efficacement au niveau opérationnel.

Le processus de consolidation ne doit faire remonter au niveau supérieur que les risques qui ne peuvent pas être gérés au niveau inférieur, par manque de moyens ou manque de perspective. C'est ainsi, que le conseil d'administration n'a à connaître directement que des seules menaces et opportunités stratégiques. Cependant, le processus de gestion des risques généralisés à l'ensemble de l'organisation, et à ses partenaires en tant que de besoin, permet effectivement au P.D.G. et au directeur financier de signer les rapports qui assurent les actionnaires, voir l'ensemble des parties prenantes, que les objectifs et/ou missions de l'organisation sont sécurisés de la façon la plus économiquement et socialement efficiente.

Il s'en suit que la direction générale doit maintenir ouvert à tout moment des canaux de communication avec

l'ensemble des parties prenantes, internes et externes. Un des fondements de la confiance est que ceux qui sont aux commandes soient capables de montrer, en tout temps, qu'ils sont capables d'anticiper les changements et d'adapter les objectifs et les structures de l'organisation pour rester pertinent, particulièrement dans les périodes où ces changements s'accroissent pour déboucher sur des bouleversements, voire des ruptures. Les preuves de cette capacité peuvent être administrées même en temps ordinaire, en dehors de toute crise ou rupture. C'est précisément au travers leur compréhension des incertitudes, menaces et opportunités, et leur intégration dans le processus de décision au sein de l'organisation qu'ils peuvent construire une perception raisonnable des risques chez l'ensemble des parties prenantes. C'est la perception par tous ceux qui ont un intérêt dans l'organisation que leurs intérêts divers et même parfois conflictuels, sont effectivement pris en compte dans ce processus de décision au sein de l'organisation qui construit et soutient sa réputation.

Une communication sur la gestion des risques ne peut être efficace que si elle s'appuie d'abord sur une gestion systématique et rigoureuse dans l'ensemble de l'organisation. De fait, il s'agit de nichier la gestion des risques au sein de son système de management grâce à un apprentissage continu qui conduit tous les collaborateurs à « intégrer » la gestion des risques comme un réflexe automatique dans toute action.

Dans un système complexe, et toute organisation est un système complexe, les différents composants sont en interaction, il revient donc bien à chaque responsable opérationnel d'être le risk-manager de son unité, en fait à chacun des collaborateurs de l'être dans son poste de travail. Le temps de la gestion des risques, comme activité ésotérique du siège, est révolu, perçu uniquement comme une charge de travail supplémentaire sans valeur ajoutée. Encore faut-il que cette nouvelle réalité soit reflétée dans chaque description de poste et que les primes de résultat intègrent des critères de performance en matière de gestion des risques.

Toutefois, une bonne gestion interne des risques ne suffit plus. L'organisation elle-même est de plus en plus intégrée dans un réseau de relations avec ses partenaires économiques (en amont, les sous-traitants et les four-

nisseurs et en aval, les clients). C'est pourquoi il faut que les bonnes pratiques s'étendent à l'ensemble de ces partenaires. A cet égard, la norme ISO 25700 donnera un cadre de référence utile. Dans le cas d'une collectivité territoriale, il faut même intégrer dans l'apprentissage l'ensemble de la population qui vit et /ou travaille sur le territoire concerné, et pour un établissement de santé les malades et leurs familles.

Les conditions indiquées ci-dessus doivent être remplies si ceux qui sont aux commandes veulent effectivement être en mesure de faire face à toute situation, en réagissant rapidement, non seulement aux risques identifiés au préalable mais également lorsque des développements imprévus surviennent. Plus précisément, les parties prenantes exigent des dirigeants qu'ils sont capables de capitaliser sur les surprises, même et surtout quand elles sont désagréables. Quant au « patron », il doit donner l'exemple et assurer le développement soutenable de l'organisation.

La question que tout décideur doit se poser à ce stade est celle des avantages que eut attendre une organisation d'une communication ouverte sur la gestion de ses risques. En d'autres termes : Est-ce que nous en aurons pour notre argent ? Les huit avantages repris ci-dessous sont dérivés de ceux évoqués pour la gestion de la réputation (*voir article publié dans numéro 12 du 25 décembre 2006 de RiskAssur-hebdo*) :

- créer un environnement plus favorable aux investissements grâce à un accès facilité aux marchés financiers puisque les investisseurs potentiels sont rassurés, en particulier les fonds de pension et les investisseurs institutionnels ;
- renforcer la confiance des actionnaires et des autres parties prenantes ;
- faciliter le recrutement et la loyauté de collaborateurs compétents dont l'éthique et les valeurs sont en harmonie avec celles affichées, et pratiquées, par l'organisation ;
- attirer les meilleurs partenaires économiques possibles :
 - ◊ amont (*sous-traitants & fournisseurs*) ;
 - ◊ aval (*clients & consommateurs*) ;

- faire tomber les barrières pour l'entrée dans de nouveaux marchés, particulièrement ceux où l'opinion publique joue un rôle majeur dans l'élaboration des politiques ;
- justifier des prix élevés pour les biens et/ou services de l'organisation grâce à un niveau de sécurité des approvisionnements (*en particulier dans les situations de « juste à temps » et la gestion de projet*) et un développement soutenable (*les « verts » et les marchés équitables*) ;
- réduire les menaces de procédures judiciaires et de réglementations plus rigoureuses (*cela suppose parfois un effort au niveau de l'industrie quand les acteurs individuels ne suffisent pas*) ;
- limiter le potentiel de crise, en partie grâce à des outils de communication développés dans les temps calmes.

3. Les principes fondamentaux d'une communication efficace sur les risques

Même si mettre en place une solide gestion des risques est un préalable à toute communication sur les risques, elle ne suffit pas à elle seule à en assurer l'efficacité. Encore faut-il suivre quelques règles élémentaires, la communication doit :

- promouvoir un sens de « spécificité » dans l'esprit de toutes les parties prenantes (nous nous efforçons de prendre en compte toutes les perspectives sur les risques) ;
- se focaliser sur un thème « central » (*notre mission est d'assurer la sécurité de tous*) ;
- être cohérente sur l'ensemble des cibles (tous les segments de parties prenantes reçoivent l'information qu'ils sont en droit d'attendre en cohérence les uns avec les autres) ;
- respecter « intégrité et authenticité » dans tous les rapports (en particulier dans les relations avec les parties prenantes) ;
- refléter la réalité en toute « transparence » (*c'est le fondement de la gouvernance pour assurer une performance financière et sociale soutenable à long terme dans un*

dialogue constructif, gagnant gagnant, avec les parties prenantes) ;

- être vigilante face aux perceptions basées sur des impressions par opposition avec la connaissance et la compréhension des problématiques d'une situation donnée ;
- développer dans les contacts une conscience des dangers, sans pour autant déboucher sur une anxiété paralysante de la société ;
- éviter de présenter la gestion des risques sur le registre des « bons sentiments » sans donner un sens de direction à l'activité déployée par l'organisation ;
- être spécifique dans la description des modes et critères de prise de décision et d'arbitrage entre les options ;
- éviter le jargon ou un vocabulaire ésotérique, sans nécessité, sans pour autant perdre de vue la rigueur du vocabulaire quand cela est nécessaire ;
- valider les instruments de mesure de l'adhésion des différentes parties prenantes face aux choix faits par l'organisation ;
- transcender les intérêts individuels pour promouvoir une évaluation « collective ou sociétale » des risques ;
- utiliser des situations de risques ordinaires, auxquelles la plupart sont confrontés et doivent gérer, en particulier lors de communications avec les populations (*risques quotidiens dans les foyers, achat d'assurances pour la famille, etc.*)

Tout ceci peut se résumer en trios questions clés pour la conduite d'un dialogue « adulte » :

- ◆ Quels sont les enjeux (*opportunités et menaces*) ?
- ◆ Comment trouver un équilibre acceptable entre les intérêts personnels et les intérêts collectifs ?
- ◆ Peut-on trouver les termes d'une « licence sociale d'opérer », au moins jusqu'à ce que l'équilibre puisse être trouvé (*entre adultes consentants*) ?

Étude

Dans tous les cas, les différents outils de communication doivent proposer des solutions et ne pas être sources de problèmes et de peurs supplémentaires pour les différentes cibles (les parties prenantes). Comment pourrait-on atteindre ces objectifs ? Voici quelques pistes de réflexions d'attitudes face aux parties prenantes :

- Dans les situations d'incertitude ou de changements nécessaires :
 - ◊ Éviter de générer des problèmes supplémentaires.
 - ◊ Entrer en empathie pour comprendre leurs modes de pensée.
 - ◊ Déchiffrer les défis à relever.
 - ◊ Évaluer s'ils sont en mode survie ou encore prêts à se battre.
- Être perçu comme une source de solutions :
 - ◊ Être perçu comme une ressource.
 - ◊ Partager toutes les solutions possibles.
 - ◊ Les aider à voir les avantages pour eux, au travers des risques.
- Parler leur langage :
 - ◊ Chaque « client » à un langage particulier qu'il faut analyser, comprendre et utiliser.
 - ◊ Être à l'écoute (*la qualité de l'écoute est essentielle*).
 - ◊ Utiliser les mots clés de leur vocabulaire.
 - ◊ Le sens intrinsèque est moins important que l'empathie ressentie.
- Prendre en compte leurs attentes en établissant des règles de dialogue claires et transparentes.
- Définir l'objet des rencontres avec les « groupes de contact ».
 - ◊ Modes opératoires.
 - ◊ Planning.
 - ◊ Points négociables.
 - ◊ Méthodes pour surmonter les difficultés et les « culs de sac ».
 - ◊ Être conscients des ambiguïtés (*en cas de concordat, ne pas hésiter à en interpréter les clauses en faveur des parties prenantes*).

- Développer une approche critique des peurs exprimées et des solutions pratiques proposées.
 - ◊ Savoir socialiser à l'occasion.
 - ◊ Être transparent veut dire expliquer les choses comme elles sont (*ne pas toujours chercher à faire plaisir au spectateur*).
 - ◊ Offrir une nouvelle proposition dans tous les cas de critiques (pas de commentaire négatif sans contre offre).
 - ◊ Entretenir un dialogue dynamique.

On pourrait appliquer les suggestions qui précèdent quel que soit le contenu de la communication. Toutefois, la communication sur le risque a une fonction spécifique d'atténuation du risque, ou de la peur des dangers et son efficacité doit être optimale dans les temps de turbulence.

C'est pourquoi il faudra réfléchir et distinguer clairement, la communication :

- En temps ordinaire, à la fois interne et externe ;
- En temps de crise, ou dans la période d'après crise.

4. Quelles sont les parties prenantes avec lesquelles on doit communiquer sur les risques ?

Il serait sans doute impossible de dresser une liste qui recenserait toutes les parties prenantes dans le monde entier et les infirmations dont chacune voudrait disposer. Cependant, la liste qui suit résume les principaux groupes qui doivent être informées dans la plupart des circonstances, et quelques conseils pratiques.

4.1 A l'intérieur de l'organisation ?

A chaque cible sont associés les principaux centres d'intérêts en matière de risques.

- administrateurs (*attention aux besoins spécifiques des administrateurs indépendants*) ;
 - ◊ vulnérabilités stratégiques (une règle d'or – pas plus de dix) ;

- ◊ évaluation de l'impact des risques sur la confiance des parties prenantes ;
- ◊ gestion des crise et option de redéploiement stratégique ;
- membres de la direction générale :
 - ◊ identique aux administrateurs ;
 - ◊ évaluation de leur performance par le conseil d'administration ;
- directeurs d'unités ;
 - ◊ vulnérabilités sous leur contrôle ;
 - ◊ indicateurs de performance.
- Encadrement de proximité et maîtrise (*et ensemble des collaborateurs*) ;
 - ◊ Hygiène et sécurité ;
 - ◊ responsabilité pour risques individuels ;
 - ◊ compréhension de leur mission gestion des « risques ».

4.2 A l'extérieur de l'organisation ?

Pour les parties prenantes externes, l'essentiel est de savoir comprendre leurs préoccupations et attentes pour y répondre au mieux, réduire leurs craintes et satisfaire leurs espoirs. Qui sont-ils ?

- les partenaires économiques (*amont & aval*) ;
- les élus des collectivités locales ;
- les autorités de l'Etat ;
- les associations locales et les groupes de pression ;
- les voisins (*ceux qui pourraient être affecté*) pas les risques tout en ne tirant, ou non, des avantages ;
- les media (*presse régionale et nationale, télévision, radio et Internet*) ;
- les « verts » et autres groupes de protection de l'environnement
- etc.

Pr Jean-Paul Louisot

AON NOTE UN PARALLÈLE ENTRE L'A380 EN 2007 ET LE 747 EN 1969

Wayne Wignes, Président de Aon Aviation, a indiqué que la tournée de présentation des premiers Airbus A380, notamment aux Etats-Unis, lui rappelait la présentation du Boeing 747 en 1969. Peu après, la sortie des L-1011 et DC-10 n'ont pas provoqué cet effet, ils avaient déjà un avion d'une taille similaire : le 747.

En 1969, à sa sortie, le 747 était beaucoup plus imposant que tous les autres

avions, et aujourd'hui, une quarantaine d'années plus tard, l'A380 révolutionne de la même manière l'industrie aéronautique.

L'A380, dans le domaine de la responsabilité, des assurances, est un nouveau défi. Vu la taille de l'appareil, la responsabilité et le coût, en cas d'accident, direct ou indirect, sera beaucoup plus important que pour les autres appareils.

Wayne Wignes fait remarquer que la plupart des aéroports ne sont pas enthousiastes à l'arrivée d'un tel avion, qui rappelle l'envergure d'un terrain de football. Ils vont devoir s'adapter à traiter un afflux de ce type d'appareil, à la fois sur le plan de la gestion au sol d'avions aussi grands, mais éga-

lement des passagers dans les aéroports. Cet afflux va accroître les risques d'incidents dans les aéroports.

Les compagnies d'aviation devront tenir compte des risques nouveaux de l'A380 en vol et les aéroports réduire les risques au sol lors des manœuvres des appareils et des déplacements des passagers. Tout cela aura un coût d'investissement pour la sécurité et mais également un prix à payer en termes de prime d'assurance.

Enfin, comme l'indique Wayne Wignes, un autre parallèle, est que les experts avaient parié en 1969 sur la réussite du 747 et qu'ils vont, certainement, faire de même aujourd'hui avec l'A380.

NOTATION COFACE : LÉGÈRE DÉGRADATION DE LA SITUATION DES ENTREPRISES FRANÇAISES

Coface vient de publier sa notation sectorielle concernant la France. Bien que la note globale des entreprises françaises reste au niveau du premier trimestre 2006, lequel avait vu une dégradation de A- à B+, la tendance reste défavorable.

Les secteurs « Textile, cuir et habillement » et le secteur « Autos, cycles, autres véhicules et transport » sont mis sous surveillance négative. La dégradation du secteur « Autos, cycles, autres véhicules et transport » provient des mauvaises ventes des deux principaux fabricants français (Renault et PSA), ce qui a des répercussions sur le secteur « Textile, cuir et habillement » auquel sont notamment rattachés les équipementiers en charge de la selle-rie.

A contrario, grâce à la bonne tenue de

la consommation en France, le secteur « commerces non spécialisés » est mis sous surveillance positive.

Les notes des autres secteurs d'activité restent stables.

La santé financière des entreprises notées par le Score @rating Coface est en léger recul après 3 trimestres de faible progression. La baisse du nombre de créations d'entreprises montre également un repli du dynamisme des entreprises. L'aggravation des défaillances, enfin, contribue à cette tendance générale dégradée.

Le Dictionnaire des Assurances (édition novembre 2006)

Comprenant les définitions des principales expressions (plus de 270 définitions)

Prix : 30 euros ttc

pour passer commande :

<http://www.riskassur.info>

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE DOIT FAIRE FACE À DE NOMBREUX DÉFIS : MODÉLISATION DES PROCESSUS MÉTIER OU RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE, RISQUES ET CONTRÔLES ?

AGNÈS BOYARD BITRAN

DIRECTEUR MARKETING PRODUITS RVR SYSTEMS

La démarche de Modélisation des Processus Métier a comme objectif principal l'efficacité et la normalisation des processus.

Il s'agit d'un travail profond, de longue haleine, exhaustif visant à optimiser et harmoniser l'ensemble des processus métier. Ces projets s'étalent sur plusieurs années. Ils nécessitent des étapes longues et exhaustives d'identification et d'analyse des procédures et des applications informatiques existantes. Ce travail de modélisation, de simulation et de validation des processus cibles est lourd et important.

Ces démarches sont conduites par de petites équipes d'experts dédiés et les opérationnels ont peu de visibilité sur l'avancement des projets jusqu'à la phase de mise en application. L'intégration de nouvelles structures ou de nouvelles activités est lente et les activités externalisées ne peuvent entrer dans le périmètre de travail.

Cette approche part du postulat qu'il est possible d'uniformiser les processus malgré la diversité de situation (taille, culture, compétence, management local,...). Les organismes qui ont initié une telle démarche rencontrent souvent des difficultés importantes pour mener à bien leur projet. On peut penser à certaines sociétés, qui ayant identifié 23 processus clés n'ont réussi à modéliser que la moitié de ces processus en l'espace de 3 à 4 ans.

Le retour sur investissement du projet est difficile à établir et long :

- Les indicateurs sont compliqués à mettre en place (prise en compte nécessaire de plusieurs cycles de gestion,

changements de périmètres, autres facteurs d'influence, ..)

- Le coût de modélisation est démesuré pour les processus non clés,

- Le retour sur investissement est plus long que les cycles de gestion (objectifs du management et budget),

On note également une forte résistance au changement des opérationnels, qui sont peu impliqués dans la démarche. La réussite d'un tel projet nécessite des ressources importantes dédiées au projet et le choix d'un premier périmètre restreint, ainsi que la mise en place d'indicateurs complexes pour suivre l'amélioration de la performance.

La démarche de Maîtrise des Risques Majeurs et de mise en place d'un Dispositif de Contrôle peut adresser conjointement les objectifs de conformité aux différentes réglementations et de performance opérationnelle.

Cette démarche est beaucoup plus focalisée : partant des risques majeurs de l'organisation, elle se propose de mettre en place un dispositif de contrôle interne pour identifier les déficiences et piloter les actions correctives.

La mise en œuvre d'un tel projet peut se réaliser en deux à trois mois avec des résultats tangibles rapides. Sa réussite repose sur la sensibilisation et la responsabilisation des opérationnels et permet de formaliser les circuits de responsabilité et de délégation. La démarche peut être réalisée progressivement et intégrer les activités déléguées et celles automatisées dans des applications informatiques. Les évolutions d'organisation peuvent être très facilement prises en compte.

L'ambition de cette approche peut augmenter progressivement avec des étapes successives de cartographie des risques et d'évaluation de la conformi-

té et de l'efficacité des contrôles pour évoluer vers un pilotage de la mise en place de bonnes pratiques, créant ainsi un véritable processus d'amélioration continue et durable. Elle permet également de diffuser une culture du contrôle interne, garant de la pérennité du dispositif.

Trois conditions doivent être réunies pour réussir un tel projet :

- un reporting complet et adapté à chaque responsabilité, facilement disponible et réalisé à partir d'une source unique d'information,

- des tâches administratives simplifiées et automatisées pour les opérationnels,

- une gestion complète de la cartographie des risques à la gestion des plans d'actions en passant par l'évaluation des pratiques internes.

Dans ce contexte, un outil intégré de Gestion des Risques, du Contrôle Interne, de la Conformité et de Performance Opérationnelle disposant de fonctionnalités de reporting, de gestion de documents et suivi de plans d'actions constitue un véritable levier de réussite d'un tel projet.

En synthèse, les deux démarches qui peuvent sembler a priori proches sont en fait différentes en termes d'objectifs, de résultats, de durée de projet, de mode de management et de pérennité. Elles apparaissent donc plutôt comme complémentaires. Pour garantir l'atteinte de l'ensemble des objectifs, il est probablement plus favorable de commencer par une approche Risques Majeurs et Contrôle Interne pour préparer une refonte plus profonde des processus métier. En effet, l'identification des principaux risques et de leurs impacts potentiels peuvent constituer un levier pour initier un travail plus ciblé de refonte de processus et une acceptation des changements d'organisation.

« SECTEUR AUTOMOBILE : LA DÉLOCALISATION VERS LES NOUVELLES ZONES DE CONSOMMATION EST EN MARCHÉ » ANALYSE DE L'ASSUREUR-CRÉDIT EULER HERMES

Dans leur étude intitulée « les défis de la restructuration mondiale du secteur automobile », les experts économiques et les experts métiers de l'assureur-crédit Euler Hermes examinent l'état de santé du secteur ainsi que ses perspectives internationales.

De 2000 à 2006, les pays émergents ont plus que doublé leur production. Durant cette période alors que la croissance mondiale fut de 3% l'an, celle des pays émergents atteignait 15% l'an.

« L'évolution de la demande mondiale affiche une dichotomie évidente entre les PAI (pays anciennement industrialisés) saturés où la demande s'affiche en légère baisse et les NPI (nouveaux pays industrialisés) –nouvelles zones de consommation qui concentrent les deux principaux nouveaux marchés : la Chine et l'Inde », commente Yann Lacroix, responsable du département des études sectorielles Euler Hermes SFAC.

Au sujet de l'automobile, alors que les taux d'équipement atteignent leur maximum dans les PAI, ils sont très faibles dans les NPI (de l'ordre de une voiture pour cent habitant en Inde et un peu plus de deux voitures pour cent habitant en Chine). L'Inde et la Chine représente plus de 2,4 milliards d'habitants.

« En six ans, l'Europe de l'Ouest a perdu 1 million d'unités, l'Aléna (Accord de Libre Échange Nord Américain regroupant Les États Unis, le Canada et le Mexique) 1,2 millions et le Japon a amplifié son excédent de 1,5 millions... L'Europe orientale rattrape rapidement son retard, mais la forte croissance des ventes en Russie (+15-20% par an depuis 2004) n'a pas permis à la zone d'être excédentaire en 2006. Dans le reste du monde, la croissance de la production couvre la

croissance des immatriculations et permet à cette zone de rester excédentaire. La délocalisation est en marche, aidée par des coûts salariaux horaires qui expliquent largement cette redistribution mondiale des cartes. Le taux de change défavorise considérablement la zone euro », analyse Yann Lacroix.

En termes de croissance et de rentabilité, les entreprises qui s'en sortent le mieux sont les sociétés asiatiques Nissan, Toyota et Honda, ainsi que le groupe européen BMW.

Euler Hermes SFAC fait remarquer la forte rentabilité nette mais aussi l'importance des résultats nets de Renault grâce aux dividendes reçus de Nissan et de Volvo. Les autres fabricants européens et le japonais Mazda sont en phase de redressement. Les constructeurs américains et le japonais Mitsubishi sont en difficulté et en phase plus ou moins avancée de restructuration.

Euler Hermes SFAC indique que le problème des constructeurs américains ne vient pas d'une baisse des immatriculations sur leur propre continent mais d'une baisse de parts de marché à cause d'une offre inadaptée. En 2007, les parts de marché des constructeurs américains pourraient baisser à 50 % contre près de 59 % en 2004, pertes de parts de marché qui bénéficient aux constructeurs japonais.

« Sur le continent américain, GM espère redevenir positif en résultat à partir de 2008 et Ford en 2009... Dans l'industrie automobile américaine (constructeurs et équipementiers), on comptabilise une perte de 300 000 emplois entre 2000 et 2006. Après une relative stabilisation des effectifs entre 2002 et 2004, les États-Unis connaissent un nouveau plan de restructuration (2006-2009) qui concerne 285 000 emplois », commente Yann Lacroix.

Depuis 2000, 117 000 emplois ont disparu dans la filière automobile européenne dont 70 000 depuis 2004. Les effectifs ont baissé de plus de 20 % au Danemark, aux Pays Bas, au Portugal et en Grande Bretagne. Entre 2006 et 2009, un nouveau plan de restructuration

devrait entraîner la perte d'environ 100 000 emplois chez les constructeurs et équipementiers européens.

A l'inverse entre 2000 et 2006, près de 90 000 emplois ont été créés dans les nouveaux états membres de l'Union Européenne : +62,4 % en Slovaquie en passant de 36000 emplois à 58400 et +41,1 % en République Tchèque qui passe de 78700 emplois à 111 000.

Constructeurs français, un timide redressement sur 2007 est prévu. Après le coup d'arrêt subi sur 2005-2006, Euler Hermes SFAC constate un début de reprise sur 2007 avec une activité prévue en augmentation de 3,3% sur l'année. « La rentabilité industrielle insuffisante, est sauvée par l'activité bancaire des constructeurs », analyse Florence Lecointe, arbitre Euler Hermes SFAC.

En deux ans (2005-2006), la production automobile en France a baissé de 20 % et les chiffres de production de début 2007 restent mal orientés. Les analystes de l'assureur-crédit prévoient une baisse du volume de 5 % sur l'année, avec un léger rebond sur le dernier trimestre. Ces baisses de production entraînent un ajustement des effectifs. Entre 2001 et 2006, 28 000 emplois salariés ont été perdus chez les constructeurs et équipementiers. Sur la seule année 2006, 9 000 emplois ont été supprimés, dont la moitié pour les seuls constructeurs. A l'examen de l'évolution des volumes de production et de la perte de compétitivité de l'industrie automobile française, entre 20 000 et 30 000 emplois pourraient disparaître dans les trois ans. Pour les équipementiers, la FIEV annonce la perte de 5 000 emplois par an dans les prochaines années.

« Quant au risque, les défaillances d'équipementiers dans le monde ont explosé en 2006 avec 73 dépôts de bilan. Une légère baisse est prévue en 2007 avec 60 défaillances estimées. Les défaillances des sous-traitants en France vont se stabiliser à un niveau élevé en 2007 avec 199 défaillances prévues. Elles avaient augmenté de 5 % entre 2005 et 2006 », conclut Florence Lecointe.

RiskAssur-hebdo est à votre disposition pour vos insertions publicitaires

Contactez Olivier Kauf :
Par téléphone : 01 55 33 12 55
Par mail : olivier.kauf@riskassur-hebdo.com

**Avec près de 5 000 abonnés(*), RiskAssur-hebdo est,
La revue professionnelle qui poursuit sa croissance et qui devient
la référence en ce domaine.**

() important, plus de 25% des abonnés distribuent
,au moins, à 10 personnes RiskAssur-hebdo, dès réception de leur magazine, le Lundi.*

**Quelques publicités qui ont été publiées
dans de précédents numéros de RiskAssur-hebdo**



BNP PARIBAS ET L'AFD SIGNENT UN ACCORD CADRE DE COOPÉRATION

BNP Paribas et l'Agence Française de Développement (AFD)(*) ont signé vendredi un accord cadre de coopération, qui s'applique aux pays d'intervention de l'AFD dans lesquels BNP Paribas possède une implantation de plein exercice.

Cet accord a pour objectif de développer en commun des projets concernant d'une part, l'appui au secteur de

la microfinance et, d'autre part, la promotion d'actions de développement durable des clients de la Banque et de ses filiales.

BNP Paribas, l'AFD et sa filiale PROPARCO dédiée au financement du secteur privé sont déjà partenaires dans des opérations de ce type au Maghreb, en Afrique subsaharienne et en Turquie.

L'AFD soutient depuis plus de 20 ans des institutions de microfinance (IMF) pour réduire la pauvreté. De son côté, BNP Paribas considère la microfinance comme l'un des champs d'expression de citoyenneté de la banque.

Le premier axe de partenariat est le refinancement d'IMF par BNP Paribas ou ses filiales, assorti de garanties que l'AFD met à disposition via son fonds ARIZ ou sa filiale PROPARCO, dans les pays où le groupe bancaire possède une activité de plein exercice.

(*) L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public dont la mission est le financement du développement. Sur les cinq continents et dans les collectivités d'outre-mer, elle soutient des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif.

VENTE DE BELSTAR À ETHIAS

Dexia et Ethias confirment avoir signé un accord portant sur la vente de Belstar Assurances SA.

La finalisation de la transaction prévue au 2ème trimestre 2007, devrait permettre à Dexia de comptabiliser une plus-value de l'ordre de 45 millions d'euros. L'opération est soumise à l'approbation des autorités de contrôle compétentes.

Tel que l'indiquait Dexia au début de l'année 2006, Belstar ne s'inscrivait plus dans la stratégie du groupe sur le marché belge, qui consiste à concentrer la distribution des produits d'assurances particuliers au niveau du réseau bancaire de Dexia Banque Belgique, du ré-

seau des agents exclusifs DVV/LAP et de Corona Direct.

Avec la vente de Belstar, Dexia confirme ce choix stratégique sur le marché des particuliers en Belgique, déjà concrétisé par ailleurs par la vente de Flexia pour la branche d'activité Non-Vie. Dexia poursuit ainsi le recentrage de ses activités sur ses métiers de base.

Le développement des assurances, auquel Dexia croit fermement, va maintenant se poursuivre sur les marchés français, belge, luxembourgeois et turc via les structures existantes.

L'acquisition de Belstar par le groupe Ethias, qui sera suivie de la fusion de Belstar avec Nateus, filiale du groupe, va permettre à celui-ci de renforcer sa présence dans le réseau de courtage. En Belgique, Belstar fait partie du top 10 des assureurs vie actifs via un réseau de courtiers d'assurances.

ALD AUTOMOTIVE S'IMPLANTE EN ALGÉRIE

Opérationnelle depuis le 7 mars, ALD Automotive Algérie est la 36ème filiale du groupe ALD Automotive.

ALD Automotive Algérie est dirigée par Gilles Colboc, qui travaille au sein du groupe ALD Automotive depuis 1993 où il a successivement occupé les postes de Directeur des véhicules d'occasion (ALD France) et de Directeur des opérations (ALD France et ALD International).

Pour développer ses activités, ALD Automotive Algérie s'appuiera sur Société Générale Algérie qui compte 720 collaborateurs et 22 agences à fin 2006.

Après deux années de fortes progressions, le marché de la vente d'automobiles neuves est stable en Algérie depuis 2005. En 2006, les ventes de véhicules neufs étaient de presque 150 000 unités, le marché du véhicule d'entreprise est de l'ordre de 15 000 unités par an.

Pour vous permettre de réagir au contenu de votre magazine, RiskAssur-hebdo ouvre son BLOG et vous donne la parole.

Adresse : <http://blog.riskassur-hebdo.com>

CNP ASSURANCES PUBLIE SES RÉSULTATS ANNUELS 2006

A l'issue d'une année très favorable à l'assurance vie en France et dans le contexte de marchés financiers qui sont restés très dynamiques, CNP réalise une très bonne performance. Le résultat net part du groupe est en hausse de 18 %. Le résultat net courant qui mesure mieux les fondamentaux de l'entreprise, progresse de plus de 23 %. La valeur intrinsèque européenne avant dividende au 31 décembre 2006 est de 69,85 euros par action en hausse de 14 % et la valeur des affaires nouvelles progresse de 30 % à 300 Millions d'euros.

Chiffres clefs

- Chiffre d'affaires consolidé : 31 989,5 Millions d'euros (+ 20,6 % et + 19,5 % à change constant et périmètre proforma).

- Résultat brut d'exploitation de 1 594 Millions d'euros, en progression de 20,8 %.

- Résultat net courant (part du groupe) de 948 Millions d'euros (+ 23,2 % par rapport au résultat proforma 2005) et résultat net publié (part du groupe) de 1 145 Millions d'euros (+ 18 %).

- Passifs relatifs aux contrats hors PB différée au 31 décembre 2006 : 217,5 Milliards d'euros (+ 10 %).

- Valeur intrinsèque par action ou Embedded Value estimée de l'entreprise avant dividende : 69,85 euros (+ 13,9 % sur un an) selon la méthode en application des principes du CFO Forum (European Embedded Value).

- Valeur des affaires nouvelles : 300 Millions d'euros (+ 29,9 %), dont 74 Millions d'euros en provenance des filiales internationales (+ 51 %).

I. Activité

Comme annoncé dans un communiqué en date du 8 février 2007, le chiffre d'affaires consolidé du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2006 s'établit à 31 989,5 Millions d'euros avec un gain de part de marché sur les filiales internationales, en hausse de 20,6 % par rapport au 31 décembre 2005 et de 19,5 % à change constant et périmètre proforma, c'est-à-dire en intégrant l'année 2005 complète sur la filiale italienne.

II. Résultats

Le résultat brut d'exploitation[2] progresse de 20,8 %, et atteint 1 594 Millions d'euros. La forte hausse de ce résultat provient du secteur du risque, en raison de l'amélioration de la sinistralité de la prévoyance collective. Sur ce total l'épargne en représente 980 Millions d'euros, la retraite 152,5 Millions d'euros et le secteur du risque (santé, prévoyance, couverture de prêts et dommage aux biens) 428,5 Millions d'euros.

Au total, le résultat net courant part du groupe s'élève en 2006 à 948 Millions d'euros, en hausse de 23,2 % par rapport à celui de 2005 proforma.

La contribution des filiales internationales est de 123 Millions d'euros, en croissance de 29,5 %. Après réévaluation (58 Millions d'euros) et effet exceptionnel de l'impact de la loi de Finance¹, le résultat net publié du groupe est de 1 145 Millions d'euros, contre 970 Millions d'euros en 2005.

Au 31 décembre 2006, les passifs relatifs aux contrats s'élèvent à 217,5 Milliards d'euros hors PB différée sur réévaluation, soit une progression de 10 % par rapport au 31 décembre 2005.

Le montant du poste << participation différée aux bénéfices >> passe de 14,5 Milliards d'euros fin 2005 à 12,1 Milliards d'euros fin 2006, ce qui porte le poste des passifs relatifs aux contrats à 229,7 Milliards d'euros.

III. Embedded value

CNP Assurances publie sa valeur intrinsèque selon les principes recommandés par le CFO Forum dont elle est membre. Au 31 décembre 2006 cette valeur intrinsèque européenne (European Embedded Value) s'élevait à 69,85 euros par action (avant dividende et coût de la marge de solvabilité et des risques non financiers), soit en hausse de 13,9 %, l'ANR avant dividende étant à 53,97 euros par action, et le portefeuille inforce de 15,88 euros par action.

La valeur des affaires nouvelles s'établit à 300 Millions d'euros, soit 2,2 euros par action, en hausse de 29,9 % sur un an, dont 74 Millions d'euros en provenance des filiales internationales (+ 51 %).

IV. Marge de solvabilité

Le besoin de marge de solvabilité après dividende était couvert au 31 décembre 2006 à 318 %, dont 126 % par les seuls fonds propres et assimilés sans prise en compte des plus-values latentes. Après l'augmentation de capital et l'acquisition des 49,9 % d'Ecureuil Vie finalisée en février 2007, ce dernier ratio serait de 117 %. 1 518 Millions d'euros de dette subordonnée ont été émis par le groupe en 2006.

V. Dividende

Le dividende de l'exercice 2006 proposé à l'assemblée générale du 25 avril 2007 est de 2,30 euros par action, en croissance de 20,4 % par rapport à 2005. Les 9,9 millions d'actions émises en février 2007 à l'occasion de l'augmentation de capital ouvrant droit au dividende de l'exercice 2006, ce qui portera à 148,5 millions le nombre d'actions percevant ce dividende. Il sera mis en paiement à partir du 27 avril 2007.

VI. Objectifs et perspectives 2007

Après la très forte croissance l'activité 2006, compte tenu du dynamisme de l'activité de l'assurance vie en France CNP Assurances a pour objectif en 2007 la hausse de part de marché dans tous les pays où elle est présente.

CRÉATION DE LA CHAIRE RISQUES FINANCIERS

Création de la chaire Risques Financiers, sous l'égide de la Fondation du Risque en partenariat scientifique entre Société Générale, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole des ponts.

L'objectif est de contribuer au développement du potentiel français de recherche, d'enseignement et de formation dans tous les domaines du risque, avec une originalité qui est un partenariat d'une durée de 5 ans en institutions françaises de recherche et d'en-

seignement, avec le soutien de grandes entreprises françaises. Il prend corps dans la création de plusieurs chaires.

L'objectif de la chaire Société Générale, Ecole Polytechnique, Ecole des ponts est de développer la recherche, la diffusion des connaissances et la formation sur les risques financiers. Sur le plan concret, il y aura collaboration entre les équipes de recherche quantitative de Société Générale et les chercheurs académiques de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des ponts sur des sujets communs à la pointe, dans le domaine des risques financiers.

COFACE ACCÉLÈRE LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE KOMPASS DANS LE MONDE

Coface acquiert auprès de Pages Jaunes Kompass France, sa succursale Kompass Espagne et Kompass Belgique.

En 2006, le chiffre d'affaires de ces trois entités était de 32,8 millions d'euros, en progression de 7 % par rapport à 2005. Pour la France, le chiffre d'affaires de Kompass est de l'ordre de 25 millions d'euros.

Avec cette acquisition Coface poursuit sa stratégie originale de développement dans les quatre métiers du Poste Clients : l'information, la gestion de créances, l'assurance-crédit et l'affacturage.

Les bases de données d'entreprises de Kompass France et de Coface Services sont fortement complémentaires avec l'information sur la solvabilité des entreprises chez Coface Services, sur les données marketing pour Kompass France. L'offre de référencement sur Kompass.com va également renforcer l'offre Coface.

Avec sa filiale Kompass International, Coface détient déjà Kompass.com et la licence Kompass. Les deux sociétés achetées forment ensemble le plus important licencié du réseau mondial Kompass. Déjà détenteur de franchises Kompass dans 15 pays en Amérique, Asie, Europe et Moyen Orient, Coface représente désormais 56 % du chiffre d'affaires total de Kompass.

AVIVA REÇOIT LA CERTIFICATION « AFAQ, ENGAGEMENT DE SERVICE »

Aviva est une des premières entreprises d'assurance à recevoir la certification « AFAQ, engagement de service® » dans le cadre du règlement des capitaux décès. Aviva, à l'initiative des 18 engagements du référentiel 194-01, prouve une nouvelle fois son engagement dans la qualité de service offert à ses clients.

Cette certification est attribuée uniquement aux sociétés qui respectent un certain nombre de critères d'engagements de services, de modalités d'organisation, de suivi et de pilotage des dossiers. Cette certification a été délivrée par AFAQ AFNOR Certification.

AXA VA FAIRE L'ACQUISITION DE KYOBO AUTO

AXA annonce avoir signé un accord en vue d'acquérir les 75% du capital de Kyobo Auto, leader du marché de l'assurance automobile directe en Corée du Sud. La finalisation de cette opération est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires locales. Kyobo Auto, détenue par Kyobo Life, compte plus de 800 000 clients, réalise un chiffre d'affaires de 346 milliards de won (278 millions d'euros) et contrôle plus de 30% du marché.

Après 10 années de croissance soutenue, la Corée du Sud est aujourd'hui le deuxième marché d'Asie en assurance dommages, marché sur lequel la distribution directe est particulièrement dynamique : en 5 ans, les acteurs directs ont pris 12% du segment de l'assu-

rance automobile de particuliers.

« L'acquisition de Kyobo Auto est une excellente opportunité de s'implanter en Corée du Sud, un des marchés les plus attractifs d'Asie. De plus, cette opération va accroître de manière très significative la taille de nos activités dommages dans la région », a déclaré Philippe Donnet, responsable de la région Japon Asie-Pacifique d'AXA. « La réussite de Kyobo Auto repose sur la combinaison d'une offre compétitive, d'un marketing efficace et d'une attention particulière portée à la satisfaction client. Nous sommes très heureux d'accueillir les équipes de Kyobo Auto et nous comptons mettre à profit la plateforme qu'ils ont construite dans le cadre du développement de nos activités dommages en Asie. »

L'AFDEL LANCE UNE ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE ADAPTÉE AU MÉTIER D'ÉDITEUR DE LOGICIEL

L'Association Française des Éditeurs de Logiciels (AFDEL) lance une Assurance Responsabilité Civile destinée aux éditeurs de logiciels dont l'objectif est de faire face à l'émergence de nouveaux risques et de proposer une offre qui réponde spécifiquement à la problématique de leur métier.

Cette démarche collective a permis de déboucher sur un résultat conforme aux attentes des éditeurs, à même de préserver leur santé financière en cas de litige, de couvrir désormais les risques liés à leurs activités spécifiques et de sécuriser leurs clients et les tiers sur leur gestion des risques.

« L'AFDEL a souhaité offrir aux éditeurs un contrat qui répond enfin à leurs besoins. La couverture des risques prend parfaitement en compte les spécificités de notre métier et ses évolutions, et propose des tarifs très compétitifs puisqu'elle a fait l'objet d'une négociation par l'AFDEL pour ses adhérents » souligne Laurent Hénault, Président Commission Métier AFDEL et CEO de W4.

Avec l'aide d'un courtier, l'AFDEL a élaboré une solution spécifique RC Pro Editeurs, afin d'obtenir une proposition d'assurance couvrant la RC Exploitation, la RC Professionnelle et la Défense-Recours. Le dossier a été présenté aux principales compagnies et c'est HISCOX qui a remporté cet appel d'offre.

Fiscalité de l'assurance vie

Y a-t-il des risques qui pèsent sur la fiscalité de l'assurance -vie ?

Réponse de RiskAssur

Il ne faut jamais exclure la possibilité d'un tour de visse supplémentaire qui porterait sur la fiscalité de l'épargne longue, dont l'assurance vie, ce qui fragiliserait l'épargne pour la retraite.

Le seul avantage particulier dont bénéficie l'assurance vie reste la franchise limitée sur les droits de succession, qui ne devrait pas être menacée.

Il faut rappeler que la tentative de pratiquer sur les produits de l'année, comme sur ceux des contrats en euros, les prélèvements sociaux sur les contrats multi supports, pour combler le trou de la Sécurité sociale, a échoué de peu.

Cette taxation était particulièrement mal venue alors que l'absence de prélèvement sur les contrats multi supports était l'un des arguments avancés en faveur du transfert.

Caractère indemnitaire d'une assurance souscrite en valeur agréée

Le principe de caractère indemnitaire de l'assurance dommages est-il conciliable avec une assurance souscrite en valeur agréée ?

Réponse de RiskAssur

Les deux notions sont parfaitement conciliables.

On a recours à l'assurance en valeur agréée en présence d'un bien sans valeur d'usage, comme par exemple un tableau ou tout autre collection.

Ces objets ont cependant une valeur marchande à fixer à dire d'expert, qui doit correspondre à la valeur usuelle d'objets identiques ou similaires.

L'assuré doit présenter une expertise établie par un expert agréé par l'assureur, pour servir de base à l'assurance à souscrire.

Cette valeur est valable jusqu'à preuve du contraire et, le cas échéant, c'est le caractère indemnitaire de l'assurance qui domine.

Assurance des biens confiés à un artisan

Je détiens en permanence, en ma qualité d'artisan ébéniste, des objets qui me sont confiés pour réparation, par des clients.

Quelles sont les précautions à prendre pour leur assurance, s'agissant parfois d'objet de valeur ?

Réponse de RiskAssur

Vous devez tenir un registre descriptif et estimatif des objets en dépôt, pour servir de base à leur assurance.

Il appartient aux clients de vous fournir les éléments nécessaires à la tenue du registre.

L'assurance que vous devez souscrire doit être une assurance de choses et non pas une assurance de responsabilité de gardien, qui ne garantit pas les dommages imputables à la force majeure.

Si un client veut s'en tenir à son assurance personnelle, il doit vous fournir une attestation d'assurance assortie d'une renonciation à recours, à votre profit.

LES MUTUELLES GAGNENT DES PARTS DE MARCHÉ EN EUROPE

Suite au « rendez vous de l'assurance mutuelle » organisée le 31 janvier dernier à Paris à l'initiative conjointe de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelle (FFSAM) et de la Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle (ROAM), au cours duquel les mutuelles d'assurance ont pu rappeler leurs principes de fonctionnement et le rôle important qu'elles jouaient dans l'industrie de l'assurance en France.

Une étude confirmant l'importance des mutuelles vient d'être publiée par l'Association Internationale des Sociétés d'Assurance Mutuelle (AISAM).

Avec 4 880 entités pour 247 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2004, les Sociétés d'Assurance Mutuelles représentent près de 40 % de l'assurance non vie et 20 % de l'Assurance vie européenne. Entre 2000 et 2006 elles ont accru leur part de marché global de 4 % dont 12 % en non vie.

Les pays ou les sociétés d'assurance mutuelles sont les plus présentes sont la Finlande avec 65% du marché, la Suède avec 60% et la France avec 45 %.

Ce rapport plaide pour :

- une reconnaissance légale de la possibilité de créer des sociétés d'assurance mutuelle dans tous les pays d'Europe,
- une non discrimination à leur égard, en leur permettant de créer des Sociétés d'Assurance Mutuelle Européenne, comme c'est le cas pour les Sociétés Anonymes d'Assurance,
- la prise en compte des spécificités des Sociétés d'Assurance Mutuelles et en particulier les plus petites dans le cadre du projet de nouvelles normes dites Solvabilité II

La ROAM est un syndicat professionnel qui a pour objet la défense des intérêts généraux de ses sociétés membres en coordonnant leur action à cet effet, étudiant en commun toutes questions inhérentes aux activités des SAM.

Depuis son origine, elle se veut une force de proposition pour défendre la mutualité d'assurance et ses principes et donc plus spécialement les sociétés d'assurance mutuelles qui, quelle que soit leur forme de distribution, restent fondamentalement attachées à leurs principes mutualistes d'origine. La ROAM travaille en étroite collaboration avec la FFSAM et la FFSA. Elle est membre au niveau international de l'AISAM. Elle regroupe aujourd'hui 45 sociétés d'assurance mutuelles de petite et moyenne taille qui représentent 9,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005.

KADRIS CONSULTANTS A RÉALISÉ PLUS DE 60% DE CROISSANCE EN 2006

Cabinet de conseil indépendant, spécialisé sur les secteurs de la santé et de la protection sociale, KADRIS Consultants annonce un chiffre d'affaires de près de 5 Millions d'euros pour l'année fiscale 2006, en augmentation de 60 % par rapport à 2005.

Portée depuis sa création par une croissance remarquablement soutenue et reconnue par le Ministère des PME (nommée Gazelle de l'économie française en 2006, distinguant les 2000 PME à plus forte croissance), KADRIS Consultants poursuit sa stratégie de développement : la création d'une nouvelle entité, le Groupe KADRIS, pour accompagner l'expansion de ses activités de conseil et d'évaluation en France et en Europe. La santé et la protection sociale s'inscrivent de plus en plus dans des problématiques et dans des réponses à trouver à l'échelle internationale. La création du Groupe KADRIS répond à cette nécessité d'ouverture du champ des réflexions et d'action.

Au cours de l'année 2006, l'activité de conseil de KADRIS Consultants s'est déclinée selon la répartition suivante :

30% de missions de conseil en stratégie, 30% de missions d'accompagnement de projets, 40 % de missions de conseil en organisation et management.

Franck Droin, fondateur de KADRIS assure la Direction du groupe KADRIS ainsi que la Direction de KADRIS Consultants France, aux côtés de Laurent Grouas et Mario Vallerotonda.

Franck Droin a précisé "Notre objectif, à l'échéance fin 2009, est de devenir le premier groupe européen de conseil et d'évaluation dans les secteurs de la santé et de la protection sociale. Notre stratégie est de renforcer par synergie nos compétences à l'international et de les utiliser au profit de la concrétisation de projets pour chacun de nos clients".

LA CAMEIC LANCE UNE NOUVELLE VERSION DE AGAPE ET APRÈS

La CAMEIC lance une nouvelle version de AGAPE et APRÈS, ses garanties permettant respectivement aux cadres et aux non-cadres d'assurer la sécurité et la pérennité de leurs revenus lorsqu'ils se trouvent en situation de chômage.

« Notre statut de société d'assurance mutuelle nous confère un avantage considérable par rapport à d'éventuels concurrents sur le

marché de l'assurance chômage complémentaire : l'adéquation entre nos produits et les attentes réelles de nos adhérents est une priorité qui s'impose à nous comme une évidence.

La recherche d'un profit immédiat ou d'une rentabilité exclusivement financière ne fait pas partie de notre philosophie.

Précurseurs pendant 10 ans dans le domaine de l'assurance chômage, nous sommes conscients du rôle moteur que nous y jouons aujourd'hui, et cette belle expérience nous oblige à l'amélioration constante de nos produits » souligne Jean Michel PLA, Directeur Général de la CAMEIC.

NORAUTO TESTE LA RÉPARATION ET LE REMPLACEMENT DES VITRAGES AUTOMOBILE

GMF).

Stephen Rosat, Directeur Produits-Clients chez

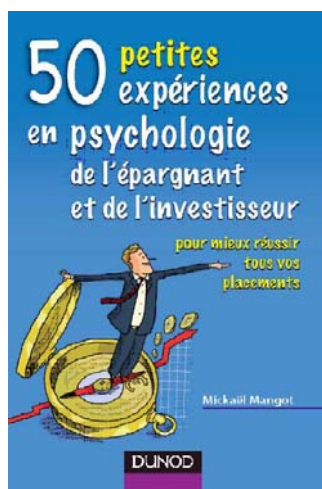
Norauto, précise « Norauto affirme, une fois de plus, sa volonté de proposer aux automobilistes une alternative crédible aux autres acteurs du marché en restant fidèle à une méthode progressive de mise en place »

Norauto a lancé, depuis le début du mois de mars, un test, dans tous ses centres de la région Nord-Pas de Calais, sur la réparation et le remplacement de vitrages automobile.

Ce test se fait dans le cadre d'un partenariat avec MAAF Assurances. Si l'expérience est poursuivie sur la France entière, d'autres partenariats sont prévus avec les sociétés du groupe COVEA (MAAF, MMA et

Rappelons que le premier spécialiste en France, dans ce domaine, est CAR-GLASS®, appartenant au groupe Belron International.

Pour votre bibliothèque



50 petites expériences en psychologie de l'épargnant et de l'investisseur

Pourquoi ne rachète-t-on jamais des titres sur lesquels on a perdu de l'argent ?
Pourquoi avec le recul trouve-t-on toujours que les gérants de SICAV sont nuls ?
Pourquoi les hommes préfèrent-ils les actions et les femmes les obligations ?
Pourquoi faut-il demander un prix exorbitant quand on vend sa maison ?

Autant d'interrogations très sérieuses ou plus inattendues qui montrent que notre personnalité, nos émotions, notre éducation ou nos superstitions sont largement responsables de nos mauvais placements.

Destiné aussi bien au trader averti qu'à l'épargnant, cet ouvrage souvent déconcertant peut se lire en « picorant » une expérience de de-ci de-là ou d'une seule traite pour être sûr de réussir tous ses placements.

Au fil des pages et des expériences, le lecteur-investisseur est confronté aux attitudes et aux postures qui participent souvent à ses erreurs de jugement et d'analyse : traitement biaisé de l'information, rôle des émotions, poids des normes sociales, mais aussi mauvaise gestion du risque, excès de confiance en soi, inégalité homme/ femme ou encore influence du climat et du calendrier...

Editeur : Dunod
Auteur : Mickaël Mangot

**Et si vos futurs collaborateurs étaient
des lecteurs de RiskAssur-hebdo ?**

Plus de 4 000 professionnels du secteur des assurances reçoivent
chaque semaine RiskAssur-hebdo.

Vous cherchez à recruter ?

Nos pages sont ouvertes
à vos offres d'emploi.

Tarif complet depuis le site
<http://www.riskassur-hebdo.com>

**RiskAssur-hebdo
Offres d'emplois
Tarifs 2007**

Formats	Tarifs en €HT
1/2 page	250 €HT
1/4 page	150 €HT
1/8 page	100 €HT

Les tarifs s'entendent pour une parution dans RiskAssur-hebdo.

Tarifs dégressifs selon la quantité.
(télécharger le tarif détaillé à l'adresse suivante :
http://www.riskassur-hebdo.com/riskassur_emploi.pdf)

Réservations :
Olivier Kauf - tél.: 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53 -
mail : olivier.kauf@riskassur-hebdo.com

En Bref

**Maîtrisez vos gros
risques à l'export
et à l'international**

Le 20 mars, AON a organisé une conférence/débat sur le thème « Maîtrisez vos gros risques à l'export et à l'international ». Le courtier en a profité pour rappeler le contexte actuel des risques dans lequel les entreprises évoluent lors de leur développement à l'international ou lorsqu'elles exportent.

Ces risques concernent des domaines variés comme le terrorisme, l'instabilité politique, la volatilité financière ou les risques environnementaux. De plus les entreprises doivent tenir compte dans le fonctionnement quotidien de leurs activités, des législations, des réglementations et des fiscalités différentes d'un pays à l'autre.

**Des cultures
d'OGM, conformes
à la loi mais en-
core sans assuran-
ces.**

Des essais de cultures d'OGM en plein champ viennent d'être autorisés, selon la Directive européenne, que le gouvernement vient de transposer par des décrets du 19 mars, publiés au J.O. du 20, dans la législation française. Il ne reste plus qu'à intégrer le risque OGM dans le dispositif assurances.

Les principaux indices

Indice FFB (ex FNB)	
4ème tri 06	749,1
3ème tri 06	741,7

Indice RI	
2ème tri 07	4 911
1er tri 07	4 848

Indice Bris Machines	
1er tri 07	886,20
1er tri 07	874,40

Indice Bris de Glace	
1er tri 07	41 614
4ème tri 06	41 219

Indice des Loyers		
	Indice	Var. Annuelle
3ème tri 06	106,36	+ 3,19%
2ème tri 06	105,45	+ 2,46%

Indice du coût de la Construction	
3ème tri 06	1 381
2ème tri 06	1 366
<i>Indice INSEE 100 au 4ème tri 1953</i>	

SMIC juillet 2006	
horaire	8,27 €
151,67 h (35 h)	1 254,28 €
169 h	1 397,63 €

Plafond SS 2007	
Annuel	32 186 €
Mensuel	2 682 €
Horaire	20 €

Ind. Bâtiment - BT01	
Nov. 2006	734,5
Oct. 2006	734,8
Sept. 2006	732,7
<i>Indice INSEE 100 en 1974</i>	

Ind. Génie civile - TP01	
Nov 2006	562,3
Oct. 2006	562,4
Sept. 2006	563,4
<i>Indice INSEE 100 en 1975</i>	

Indice des prix à la consommation	
<i>Assurance Automobile</i>	
Fév. 07	95,50
Jan. 07	95,50
<i>Assurance Habitation</i>	
Fév. 07	124,03
Jan. 07	123,95
<i>Assurance Santé</i>	
2007	134,13
2006	128,35
<i>Indice INSEE</i>	

Indice des prix à la consommation			
	Série hors tabac Ménages urbains (ouvrier ou employé)	Série hors tabac Ensemble des ménages	Série incluant le tabac Ensemble des ménages
Fév. 07	113,41	113,41	114,55
Jan. 07	113,21	113,19	114,34
Déc. 06	113,57	113,59	114,73

Taux intérêt légal	
2007	2,95%
2006	2,11%

Taux d'inflation	
2006	1,5%
2005	1,5%

Taux de l'Usure - Seuils au 01/01/2007			
prêts immobiliers aux particuliers		prêts à la consommation	
à taux fixe	6,39%	<= 1524€	20,76%
à tx variable	6,12%	> 1524 €	19,07%
relais	6,21%	Négocié > 1524€	8,44%

Bulletin d'abonnement GRATUIT à RiskAssur-hebdo

Pour vous abonner à RiskAssur-hebdo, vous avez la possibilité :

- D'utiliser le site internet du magazine : <http://www.riskassur-hebdo.com>

- De renseigner ce bulletin et de le retourner par courrier à **RiskAssur - 3, Rue de Montyon - 75009 Paris**

OUI, je m'abonne GRATUITEMENT à RiskAssur-hebdo et j'indique ci-dessous les adresses e-mails de la ou des personne(s) qui souhaite(nt) recevoir RiskAssur-hebdo.

SVP : écrire très lisiblement pour qu'il n'y ait pas de problèmes de lecture.

Coordonnées de votre entreprise

Entreprise : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal + ville : _____

Sabine Sardou rejoint le cabinet d'avocats Taj

Sabine Sardou devient associée du cabinet d'avocats Taj (membre de Deloitte Touche Tohmatsu) et vient renforcer le département Prix de Transfert.

Agée de 37 ans, Sabine Sardou conseille les groupes français et internationaux en prix de transfert depuis plus de 10 ans (structuration, APA, contentieux, documentation). Elle quitte Ernst & Young Juridique et Fiscal où, durant sept ans, elle a participé au développement et au management du groupe Prix de transfert. Elle a commencé sa carrière en 1996 chez PriceWaterhouseCoopers, Landwell.

Titulaire d'une double formation Droit/Gestion (Ecole supérieure de commerce, maîtrise de droit des affaires et DESS de droit des affaires et fiscalité-DJCE), Sabine est également membre du barreau des Hauts de Seine.

Laurent Joly nommé Directeur de la Banque Privée et des Marchés de Société Générale Bank & Trust

Laurent Joly est nommé Directeur de la Banque Privée et des Marchés de Société Générale Bank & Trust (SGBT) au Luxembourg, en remplacement de Vincent Decalf, récemment nommé Administrateur Délégué de SGBT.

Laurent Joly, 41 ans, est diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. II débute sa carrière en 1989 comme Inspecteur puis Chef de mission au sein de l'Inspection Générale du groupe Société Générale. De 1996 à 1998, il devient Directeur adjoint d'un groupe d'agences bancaires au sein du réseau de détail en France. En 1998, il est nommé Directeur des projets de banque à distance de SG Private Banking en France. En 2000, il cofonde une filiale du groupe Société Générale en charge de la distribution de placements haut de gamme et en devient Directeur Général Délégué. En 2003, il est nommé Directeur Commercial de SG Private Banking France.

Yves Thieffry est nommé Directeur adjoint de SG Private Banking

Yves Thieffry est nommé Directeur adjoint de SIS Private Banking, il succède à Bernard David qui rejoint la Direction de la Banque de Détail hors France Métropolitaine.

Yves Thieffry, 50 ans, a intégré en 1982 l'Inspection au sein du groupe Société Générale. En 1992, il devient Directeur Adjoint de la division Services à la Direction des grandes entreprises. II est nommé Directeur Général de Banco Supervielle Société Générale en Argentine en 1995 et Directeur Général de Société Générale à Madrid en 1998. Après avoir occupé les fonctions de Directeur des Ressources Humaines de SG Corporate & Investment Banking en 2002, Yves Thieffry est nommé Directeur des Fonctions de Support de cette branche en 2003.

Les Essentiels de l'Assurances

Rédigés par des spécialistes du secteur des Assurances, chaque ouvrage de cette collection, traite de ...
L'Essentiel d'un sujet en une centaine de pages
(format 21 x 14,8 cm) sous la forme d'une trentaine de chapitres.

Une description de chaque ouvrage se trouve sur
le site internet de librairie de RiskAssur
(<http://www.riskassur.info>)